

LA DÉPENDANCE...



C'est un risque qui nous concerne tous.

C'est le "5^{ème} pilier" de notre protection sociale

Même si la perte d'autonomie peut concerner les plus jeunes d'entre nous, c'est avec l'avancée de l'âge que survient davantage le risque de dépendance. Tout le monde est concerné par ce risque, quel que soit, son âge et son statut.

Qu'est-ce que la dépendance ?

Elle se définit comme "l'impossibilité médicalement constatée d'accomplir sans l'aide d'une tierce personne certains actes élémentaires de la vie courante comme se nourrir, se déplacer, s'habiller, satisfaire à son hygiène corporelle."

L'allongement de l'espérance de vie va conduire inévitablement à une forte hausse du nombre de personnes âgées. Les situations de dépendance qui sont fortement corrélées avec l'âge ne peuvent donc que se développer rapidement.

Au-delà de l'épreuve physique difficile humainement, la dépendance peut devenir un souci financier majeur. En effet, même si la prise en charge des personnes dépendantes est réalisée en partie à travers la solidarité familiale ou les Pouvoirs Publics, les revenus restent en général insuffisants pour assumer le coût réel de la dépendance.

Face à ces constats, votre Comité d'Etablissement a un rôle à jouer pour permettre aux salariés de se prémunir à moindre coût contre les risques de la dépendance. Les différents degrés de dépendance s'évaluent avec la grille d'Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources (GIR)

GIR 1	<i>Personnes confinées au lit ou en fauteuil roulant ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, et qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants</i>
GIR 2	<i>Personnes qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante</i>
GIR 3	<i>Personnes ayant conservé leurs fonctions intellectuelles, mais qui nécessitent quotidiennement des aides pour leur autonomie corporelle.</i>
GIR 4, 5, 6	<i>Attribués à des personnes plus particulièrement dépendantes</i>

Les aides pour financer le coût de la dépendance

*La prise en charge des personnes dépendantes peut être réalisée à travers la **solidarité familiale** et la **solidarité collective**. Mais ces deux formes de solidarité risquent de diminuer dans les années à venir.*

La solidarité collective ...

Conscient des enjeux à venir, le Comité d'Etablissement a réalisé une enquête "Dépendance" en janvier 2009 auprès de ses ayant-droit (500 salariés et 600 retraités). Le taux de retour a été très élevé : 33 % (dont 29 % pour les salariés et 34% pour les retraités). L'analyse des résultats démontre que tout le monde se sent concerné par la dépendance, avec des salariés de plus en plus sensibilisés à travers les cas qui touchent directement leurs parents ou amis.

En conclusion... Les participants à l'enquête jugent "TRES IMPORTANT" que le Comité d'Etablissement se préoccupe des conséquences de la dépendance. C'est pourquoi la nouvelle équipe CFDT au C.E. vous proposera, au volontariat, de mettre en place une garantie qui vous sécurisera.

PENSER DÉPENDANCE AUJOURD'HUI,

C'EST VIVRE PLUS FACILEMENT DEMAIN !

LE 1^{ER} JUILLET 2010, PENSEZ A TOUT CELA... VOTEZ CFDT !